



Bulletin communal

Numéro 91

mai 2023

Dans ce numéro :

Commune de Châtonnaye

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL

	<u>page</u>
Message du Conseil communal	1 - 2
Convocation à l'Assemblée communale du 16 mai 2023	3
Procès-verbal de la dernière Assemblée	4 à 11
Comptes 2022	12 à 18
Activités du Conseil communal	19
Info PRU	20
Réseau d'eau	21
Info EMB	22 à 24
Annonces des sociétés locales	25 - 29
Divers	30-32

Le secret du changement, c'est de concentrer toute son énergie, non pas à lutter contre le passé mais à construire l'avenir. Socrate, philosophe grec.

La destinée d'une commune vit et progresse en passant sans cesse d'acquis en changements liés à l'actualité en constante évolution. Il faut dès lors comprendre, s'adapter et corriger nos prévisions et nos certitudes.

Ainsi l'assemblée du jour, essentiellement consacrée au bouclage des comptes 2022, dévoile un résultat révélateur de la difficulté à prévoir l'imprévisible. A un budget déficitaire présumé de quelque fr. 129'000.- apparaît un bénéfice improbable de fr. 203'000.- qui s'explique par l'addition de 3 facteurs : impôts sur la fortune des personnes physiques – Impôts sur les gains immobiliers et les plus-values – Impôts sur les mutations et sans oublier une gestion rigoureuse du ménage communal. A relever la réussite de l'AES (accueil extrascolaire), tant dans sa gestion que dans le succès de participation des enfants. Il faut toutefois éviter de verser dans l'euphorie par ces chiffres, certes réjouissants, mais garder les pieds sur terre face à une réalité incertaine. Tous les détails figurent dans les pages suivantes.

Après 18 années de bons et loyaux services en qualité de secrétaire communale, Mme Marie-Claude Seydoux, pour des raisons personnelles et de nouvelles perspectives professionnelles, a décidé de résilier son contrat de travail. Active sous quatre syndicats – Pierre-André Page – Michel Emmenegger – Arnoldo Lardi – Bernard Sansonnens, elle s'est acquittée de sa fonction avec motivation et beaucoup d'engagement. Nous la remercions chaleureusement et lui souhaitons plein succès pour la suite de sa carrière. Le Conseil communal souhaite la bienvenue à Mme Corinne Pasche, nouvelle secrétaire qui entrera en fonction le 1er mai 2023.

Suite au sondage favorable à une étude de fusion entre Châtonnaye et Tornay, le processus s'est mis en place avec une première rencontre entre les deux syndicats et Mme Micheline Guerry-Berchier de l'ACF/Association des communes



Message du Conseil (suite)

fribourgeoises qui nous accompagnera tout au long du projet pouvant donner le jour à une nouvelle commune le 1^{er} janvier 2026.

Un comité de pilotage/Copil et 6 groupes de travail formés paritairement entre Châtonnaye – Torny débiteront les analyses /réflexions cet automne. La votation populaire se déroulera au printemps 2025.

Cette année verra la poursuite de dossiers ouverts qui occuperont l'attention du Conseil communal, dont :

- Avenir Centre du village
- Pré-Terrapon – plan de quartier
- Epuration Moyenne Broye – 2026 marquera la fin de la STEP de Châtonnaye. Raccordement à Lucens.
- Assainissement de l'éclairage public, suite à la décision de l'assemblée communale 2022.
- Poursuite du projet Séniors +
- Installation de communication 5G

« En cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie, la population doit pouvoir obtenir toutes les informations à temps et trouver l'assistance le cas échéant, d'où la mise en place d'un concept de **Points de Rencontre d'Urgence – PRU** », tel est le message du Service de la sécurité civile et militaire. Une explication détaillée figure dans le présent bulletin – à consulter. Comme premières mesures, la commune a annoncé son emplacement à l'administration communale et a suivi la formation pour l'utilisation des radios POLYCOM. La suite évoluera selon la situation de l'actualité et le degré d'urgence en Suisse et dans le monde.

Cette année 2023, selon le tournus avec Torny, l'organisation de la fête nationale du 1^{er} Août fera escale à Châtonnaye qui pourrait aussi être la dernière fois sous la bannière de la commune actuelle, processus de fusion oblige. Pour marquer cet événement fédérateur, une assiette au tarif unique de fr. 5.– sera présentée à toute personne présente sur la place de fête. Orateur-trice, traditionnel feu, fanfare, feu d'artifice, place pour les enfants... agrémenteront cette soirée festive.

En guise d'orateur-trice officiel-le, nous avons opté avec une forme novatrice en donnant la parole aux trois sociétés de Jeunesse de Châtonnaye – Middel et Torny-le-Grand afin qu'elles s'expriment sur la question « *Que représente pour vous le 1^{er} août en 2023 et quels sont les défis prioritaires à relever ?* ». On encourage la population des 3 villages à venir écouter ces jeunes qui sont la relève et la clé de l'avenir de nos destinées.

Le Conseil communal a eu l'occasion d'assister à de nombreuses manifestations sportives et culturelles de nos sociétés locales. Félicitations pour les prestations de qualité et d'originalité qui favorisent l'émergence de vrais talents (Malo LeBorgne, champion suisse de judo / Sakura Hirano, vice-championne suisse de judo / Audrey Goumaz, vice-championne suisse junior en alto). Elles méritent notre soutien par notre présence physique et la reconnaissance à tous les bénévoles qui œuvrent inlassablement à leur développement.

En vous réitérant notre souci d'écoute et de dialogue, nous vous souhaitons un bel été 2023 et une bonne lecture de ce bulletin communal.

Au nom du Conseil communal, Bernard Sansonnens - syndic

ASSEMBLEE COMMUNALE

CONVOCATION

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Châtonnaye sont convoqué-es en assemblée communale ordinaire :

le 16 mai 2023, à 20h00

à la salle A de Nucalis

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2022
2. Comptes 2022
 - comptes de résultats
 - comptes des investissements
 - rapport de l'organe de contrôle
 - préavis de la commission financière; approbation
3. Fusion : information
4. Divers

Le Conseil communal

Les documents relatifs aux objets soumis à l'Assemblée communale peuvent être consultés dans la présente convocation, sur notre site internet chatonnaye.ch et au bureau communal.

Assemblée communale du 15 décembre 2022

Salle A Nucalis à 20h00
procès-verbal à approuver

M. le Syndic Bernard Sansonnens accueille les personnes présentes et rappelle quelques activités sportives et culturelles organisées à Châtornaye dans le courant de cette année écoulée.

Il fait part des mesures prises pour les économies d'énergie : le changement des néons avec du LED à la salle de gym, l'installation de panneaux solaires sur l'école Nucalis, la coupure des éclairages publics de 23h30 à 5h30 et l'assainissement de 10 lampadaires. Il annonce les sujets abordés ce soir. Il souhaite la bienvenue à M. Achille Deillon architecte.

Cette assemblée a été convoquée par annonce dans la Feuille officielle No 48 du 2 décembre 2022, par avis tous ménages (bulletin communal), affichage au pilier public et sur le site chatonnaye.ch. Aucune remarque.

Les membres du Conseil communal présents :

M. Bernard Sansonnens, syndic

Mme Sandrine Goumaz, vice-syndic

MM Jean-Paul Rey, Jacques Maradan, Philippe Bertone, Eric Demierre et Guy Vulliemin, conseillers

Mme Sabrina Papaux, caissière communale

Mme Marie-Claude Seydoux, secrétaire communale (procès-verbal).

Il déclare l'Assemblée valable et ouvre les débats conformément au tractanda.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 19 mai 2022
2. Budget 2023
 - présentation
 - préavis de la commission financière ; approbation
3. Crédit des investissements
 - 3a Crédit d'études « Avenir centre village »
 - présentation
 - préavis de la commission financière ; approbation
 - 3b Assainissement des luminaires « Sodium – LED »
 - présentation
 - préavis de la commission financière ; approbation
4. Approbation des statuts de l'AGR – Association Glâne Région – anciennement ABMG
5. Divers

M. le Syndic nomme 2 scrutateurs, Lydia Plancherel et Marco Leutwiler qui comptent la présence de 33 citoyennes et citoyens (majorité absolue à 17).

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 mai 2022

Le procès-verbal de l'assemblée du 19 mai 2022 a été publié dans le bulletin communal et sur le site *chatonnaye.ch*. Il n'est donc pas lu.

Il n'y a pas de remarque. M. le Syndic procède au vote.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Budget 2023

- présentation

M. Philippe Bertone, conseiller communal responsable des finances, présente les chiffres du budget 2023 :

Celui-ci prévoit un excédent de charges de fr. 164'526.98. Le Conseil communal a été très prudent car il n'a pas encore la clôture des premiers comptes réalisés avec le nouveau système comptable MCH2.

Ces résultats, pas très bons, s'expliquent par des augmentations constantes des charges liées notamment dans les comptes de la « Formation », les écoles primaires et secondaires, de la « Santé », les EMS et les soins ambulatoires ainsi que de l' « Ordre et la sécurité publique », le CSPI et l'AGR (ABMG). Une augmentation des revenus par les impôts a été annoncée par le Service cantonal des contributions mais ne suffit pas pour compenser les charges liées.

Administration :

- Salaires : augmentation de fr. 4'000.- inflation annoncée de 2,7%, donc hausse sur l'échelle de l'Etat.

- Informatique : diminution par rapport à 2022 qui avait supporté les coûts supplémentaires pour la mise en route du MCH2.

- Projet fusion : fr. 2'000.- de frais divers et vacations pour les premières démarches.

- Cadeaux : 4 nonagénaires à fêter en 2023.

Ordre et sécurité publique :

- CSPI : dissolution du CSPI qui est remplacé par le Secours Sud Fribourg (SSF) qui génère une augmentation des charges.

- ABMG devient AGR : augmentation des charges liées.

Formation : charges liées avec hausse importante, notamment pour les écoles primaires et le CO.

Culture sport et loisir :

- Organisation du 1^{er} Août : le Conseil souhaite faire quelque chose de particulier pour marquer le coup avant l'éventuelle fusion.

- Entretien du terrain de foot : changement de prestataire, offres en attente. Le coût actuel est de fr. 12'000.- par année alors que pour tout le village, l'entretien des gazons coûte fr. 1'000.-.

Santé :

- bonne nouvelle : L'Etat augmente sa part de prise en charge des soins aux personnes âgées qui passe de fr. 105.- à fr. 108.-/jour. Sachant que fr. 1.- représente fr. 75'000.- de charges pour tout le district, cela représente une réduction des coûts pour les communes glânoises de fr. 225'000.-.

- Prévoyance sociale : charges liées en augmentation.

- Augmentation des subventions aux parents pour leurs enfants placés à la crèche (district).

- Diminution annoncée pour les services sociaux.

Trafic et télécommunications :

- Entretien des routes : fr. 2'000.- de plus.

- Impôts sur les véhicules pour le nouveau tracteur.

Protection de l'environnement :

- Entretien des ruisseaux : augmentation des coûts suite aux nombreuses intempéries. La Commune devra faire appel à une entreprise extérieure.

- Cimetière : amélioration de l'environnement.

- Eau potable : la prudence est de mise suite à la restructuration du GAGN. Avec le nouveau règlement, la facture des propriétaires sera probablement diminuée ; donc moins de revenus pour la commune.

Économie publique :

- charges liées pour une piste VTT via l'AGR.

Finances et impôts :

- chiffres toujours compliqués à établir. Pour les revenus et fortunes, ces chiffres sont donnés par le SCC et pour les autres revenus, le Conseil a repris les chiffres de l'année dernière. Notre capital libre se monte à fr. 1'370'000.- qui est grignoté chaque année. La commission financière demande quelle est la

perspective avec Torny en vue de la fusion. Torny est également en excédent de charges. D'ici 2026, Torny aurait un capital d'env. 1 million et nous d'env. 700'000.-.

M. Roland Rey, en tant que membre des aînés, remercie la commune pour les sacrifices financiers réalisés pour les personnes âgées.

M. Marcel Gremaud s'étonne de la différence dans les ristournes de la gestion des déchets qui passe de fr. 15'000.- à fr. 25'000.-. Et qu'est-ce que la location de fr. 22'500.- ?

Mme Papaux explique que, concernant le papier et le carton, les ristournes ne sont pas régulières à savoir que, une période il n'y a pas de ristourne et une autre période il y a une ristourne. Lors de l'élaboration du budget, nous recevions les ristournes donc le montant a été fixé en conséquence. En ce moment, il n'y a de nouveau plus de ristourne.

M. Vulliemin explique qu'il s'agit de la location du compacteur qui, après 7 ans, appartiendra aux communes membres de la déchetterie.

M. Bertone remercie Mme Papaux pour son immense travail et pour sa constante bonne humeur.

Budget des résultats 2023

	Charges	Revenus
0. Administration générale	442'335.52	189'618.50
1. Ordre et sécurité publique, défense	103'064.78	37'724.60
2. Formation	1'396'099.43	138'872.59
3. Culture, sport et loisirs	42'813.74	834.00
4. Santé	419'721.90	4'000.00
5. Prévoyance sociale	432'165.00	11'000.00
6. Trafic et télécommunications	161'137.40	14'085.83
7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire	671'579.92	610'684.69
8. Economie publique	9'800.00	349.00
9. Finances et impôts	98'155.85	2'605'478.15
Total	3'776'874.34	3'612'347.36
Excédent	164'526.98	

- préavis de la commission financière ; approbation

M. Laurent Knöpfli, secrétaire de la commission financière, dit que la commission s'est réunie le 24.11.22 afin d'examiner le budget communal en présence de M. Philippe Bertone, conseiller communal responsable des finances et de Mme Sabrina Papaux, caissière communale ainsi que du Conseil communal. Le système de contrôle interne lui a été présenté pour la première fois. Il salue l'énorme travail effectué par M. Bertone et Mme Papaux.

Malgré une gestion rigoureuse, le résultat du budget 2023 prévoit un déficit de fr. 164'526.89 considéré comme supportable et qui sera absorbé par le capital libre. La commission relève une légère incertitude liée à ce budget du fait que les résultats de l'exercice 2022 ne sont pas encore connus. Néanmoins, au vu du sérieux avec lequel ce budget a été préparé, la commission émet un préavis favorable.

Il n'y a plus de question. M. le Syndic procède au vote. **Le budget des résultats 2023 est accepté à l'unanimité.**

3. Crédit des investissements

3a Crédit d'études « Avenir centre village »

- présentation

M. Jacques Maradan, responsable du groupe de travail, explique que notre salle communale fête cette

année ses 40 ans et assure toujours les mêmes services à notre population et à nos sociétés malgré de nombreux problèmes d'isolation, de déperditions thermiques, installations techniques et sanitaires.

Le groupe de travail « salle communale », constitué des conseillers communaux Jean-Paul Rey, Eric Demierre et Jacques Maradan, a entamé une réflexion sur les possibilités de rénovation/amélioration de cette infrastructure. D'emblée, il est apparu évident que la réflexion ne pouvait se limiter à la seule salle communale mais devait englober l'ensemble des parcelles communales du centre du village.

Quatre axes de réflexion ont été définis :

- Infrastructures communales : rénovation ou reconstruction de la salle avec l'étude de différents scénarios, estimation des coûts, prise en compte des besoins actuels et futurs.
- Aménagement du territoire : quelles surfaces pour quels besoins ? Prise en compte des besoins futurs (par ex. extension de l'école). Quelle place du village pour Châtonnaye ?
- Mobilité : établissement d'un concept « Valtraloc », les arrêts de bus, la liaison piétonne avec le futur quartier « Pré Terrapon », concept de parcage des véhicules et mobilité douce.
- Energie : chauffage collectif pour les bâtiments communaux, énergies renouvelables, production photovoltaïque.

Un cahier des charges a été établi et un appel d'offre a été lancé. Le conseil communal a pu évaluer le montant de Fr. 70'000.-- comprenant les honoraires des différents intervenants (architecte, ingénieurs spécialisés, urbanistes, frais divers).

Si les citoyens acceptent ce crédit d'investissement, le mandat d'étude sera confié au bureau Deillon-Delley de Bulle, qui avait réalisé notre nouvelle école (Nucalis).

L'étude sera réalisée en 2023 ; pour la mener à bien, un groupe de travail élargi sera constitué avec les différents acteurs de notre village (autorités, sociétés, école, commissions communales).

Les conclusions de l'étude feront l'objet d'une présentation à la population à l'automne prochain.

M. Achille Deillon explique que son bureau a déjà travaillé sur de tels aménagements de communes. Depuis 15-20 ans, les normes sont de plus en plus exigeantes (subvention, catégories, bâtiments existants,). L'objectif d'une telle étude est de donner la bonne orientation pour la commune, faire un plan financier et dans le temps. Le processus associatif est intéressant.

M. Deillon présente la création du centre d'un village fribourgeois dont le processus mis en place a demandé plusieurs scénarios. Un tel processus permet de réaliser le projet par étapes ce qui ajoute une sécurité financière. Toute une recherche est réalisée par rapport aux bâtiments et infrastructures existantes qui doivent être pris en compte.

M. Rey est d'avis qu'une étude a un certain prix, mais ainsi, la commune prend des bonnes décisions.

M. Dénervaud relève que notre village est traversé par une route cantonale et non communale.

M. Deillon confirme que l'on doit travailler ensemble avec le canton. Les contraintes sont plus importantes telle que l'étude Valtraloc.

M. Jean-Paul Rey rappelle que le service des Ponts&Chaussées a refait la route cette année. Les arrêts de bus doivent être mis aux normes d'ici 2023. Si la commune a une proposition, c'est bien.

M. Deillon relève que le point fort est que la commune de Châtonnaye a la maîtrise de tout le secteur du centre du village ce qui donne un potentiel très intéressant. Il faudra aussi tenir compte de la progression de la démographie et du futur quartier du Pré Terrapon.

A l'annonce de la présentation des résultats de l'étude à la fin 2023, M. Michael Dévaud demande quand aura lieu la réalisation.

M. Maradan explique que, si ces réalisations étaient possibles, la réalisation débiterait dès que possible. Mais s'il faut une nouvelle salle, cela se passera en cas de fusion soit dès 2026. En attendant, on peut faire des choses selon le Masterplan.

Michael Dévaud : doit-on attendre une fusion ?

M. Maradan dit que la salle de gym est déjà à Chatonnaye, elle devrait y rester.

M. Deillon pense que c'est positif d'arriver avec des idées en cas de fusion.

M. Jacques Pittet demande si la partie derrière la salle est constructible.

M. Rey confirme que ces deux parcelles sont en zone IG (intérêt général) ce qui comprend tout ce qui sert à l'intérêt de tous. Mais pas d'habitations.

M. Pittet pense que le PAL prévoit des accès piétonniers.

M. Maradan confirme que 2-3 options sont en cours d'étude pour rejoindre le village à pied. Cette exigence figure dans le plan directeur de la commune. Les accès et la mobilité sont prévus mais pas encore négociés car, parfois, ils passent sur du terrain privé.

M. Gremaud rappelle que l'étude Valtraloc a été réalisée il y a env. 30 ans.

M. Rey confirme car le rond-point découle de cette étude. Cependant, il n'est plus vraiment d'actualité.

M. Dénervaud pense qu'après une fusion, un tel projet ne passera plus avec les villageois.

M. Maradan explique qu'on ne peut pas prendre de grandes décisions financières juste avant la fusion. Cela n'empêche pas de faire des projets. Il est important que les habitants puissent dire ce qu'ils souhaitent pour leur futur. Ce travail sera transmis aux futures autorités.

M. Rey relève que c'est pour ça qu'il faut avancer mais en sachant où l'on va. Le projet de fusion ne doit pas tout arrêter mais il faut aussi les finances.

Mme Le Borgne demande qui choisira le scénario parmi les propositions du bureau d'étude.

M. Maradan dit que les projets seront présentés à la population ce qui permettra aux Autorités d'avoir une opinion pour faire son choix.

Mme Wobmann demande ce qui se passe pour la salle si ce crédit est refusé.

M. Maradan affirme que le Conseil continuera à réfléchir mais autrement.

M. Fritz Glauser pense que cette étude est nécessaire pour éviter de faire des travaux au cas par cas et ainsi mettre les choses directement à la bonne place.

- préavis de la commission financière

M. Knöpfli, secrétaire de la commission financière, dit que cet investissement financé par le ménage communal semble réfléchi et tout à fait adéquat. Le montant de fr. 70'000.- est supportable pour les finances communales, le préavis est favorable.

M. Gremaud relève que le Conseil dit souvent « financé par le ménage communal » pourtant un déficit de plus de fr. 164'000 est annoncé.

M. Bertone confirme que ces coûts sont financés par le capital libre.

La parole n'est plus demandée. M. le Syndic procède au vote. **Le crédit de fr. 70'000.- pour l'étude « Avenir Centre Village » est approuvé par 31 oui et 2 abstentions.**

3b Assainissement des luminaires « Sodium – LED » - présentation

M. Bernard Sansonnens, syndic, en charge des routes, explique que ce sont les communes qui sont responsables des éclairages publics qui comptent 106 luminaires dans notre village.

- 29 disposent de la technologie LED. Nous avons profité de ces travaux pour appliquer l'extinction de nuit de 23h30 à 5h30, sauf dans les zones de sécurité.
- Face à la crise énergétique annoncée, aux efforts demandés à tous, le Conseil communal considère que la commune doit montrer l'exemple et veut aller de l'avant en proposant de modifier en une seule fois les 77 luminaires au sodium restants, au lieu de répartir sur 10 ans, comme envisagé au départ.

- En outre, l'Association des communes fribourgeoises fait des recommandations dont le remplacement des ampoules halogènes, à incandescence, sodium ... par des lampes LED.
- Le devis du Groupe E se monte à fr. 85'200.- mais nous allons étudier la possibilité d'installer le programme « *exedra* » pour une gestion à distance individuelle des luminaires. Coût supplémentaire de fr. 180.- par luminaire, ce qui correspond aux fr. 98'000.- demandés à l'assemblée.
- L'idée de supprimer d'éventuels lampadaires sumunéraires va également être prise en considération.
- L'économie réalisée sera de plus de 50% sur le temps d'enclenchement selon le Groupe E qui nous a par ailleurs annoncé une augmentation des tarifs de 19.4 %.
- Analyse financière, présentée par M. Bertone : le budget 2023 estime la dépense à fr. 5'500.-. En cas de changement, la baisse serait de moitié selon le Groupe E, soit une économie de fr. 2'750.-. L'amortissement de l'investissement se monte à fr. 4'900.- par an sur 20 ans soit un résultat négatif de fr. 2'150.-/an. Il faut relever qu'on change les LED tous les 10 ans, alors que le sodium moins. L'opération est finalement quasiment neutre.
- M le Syndic explique que la priorité est l'exemple à donner face à la crise énergétique. Les communes de Tomy et Villaz ont déjà franchi le pas. Sur les 147 communes qui travaillent avec le Groupe E, 70 % ont déjà modifié leurs éclairages en LED. Sur les 30% restants, la moitié est en projet.

M. François Ayer trouve les nouveaux lampadaires harmonieux et s'étonne de la hauteur des anciens mâts. Chez lui, le lampadaire éclaire droit dans sa maison.

M. le Syndic explique qu'avec les nouveaux lampadaires, on pourra diriger les éclairages mais effectivement la hauteur des mâts ne sera pas changée.

M. Dévaud demande si le Conseil compte rallumer les lampadaires.

M. le Syndic répond que l'on peut faire comme on veut : diminuer ou augmenter, éteindre certaines heures. Tout sera possible.

M. Glauser dit que le canton propose d'économiser l'énergie mais financièrement, cela coûte aux communes. La diminution des heures d'éclairage économise déjà 50% de la consommation habituelle.

M. Bertone confirme la baisse de consommation mais, par contre, il y a la hausse des tarifs. Donc au final on reste sur des coûts quasi identiques. La différence réelle est de fr. 1'000.-.

M. Rey demande ce qu'ont coûté les panneaux solaires.

La Commune a payé fr. 42'000.- et doit encore recevoir fr. 9'000.- de subventions.

- préavis de la commission financière

M. Knöpfli, secrétaire de la commission financière, explique que la commission a demandé un supplément d'informations concernant l'aspect économique de ce projet. Les informations reçues ne comportaient aucun chiffre lui permettant d'évaluer les gains financiers potentiels que cet investissement permettrait. De ce fait, les membres de la commission ne sont pas convaincus de l'opportunité de réaliser cet investissement à cet instant. La commission émet un préavis défavorable mais note que cet investissement de fr. 98'000.- est supportable pour les finances communales.

En conclusion, les membres de la commission financière félicitent et remercient le Conseil communal et la caissière pour l'excellent travail accompli tout au long de l'année.

M le Syndic prend acte du préavis défavorable de la commission financière en acceptant ses remarques pertinentes et note toutefois que le montant de fr. 98'000.- est supportable par les finances communales.

Il n'y a plus de question. M. le Syndic procède au vote. **Le crédit de fr. 98'000.- pour l'assainissement des luminaires est accepté par 24 oui 3 non 6 abstentions**

4. Approbation des statuts de l'AGR – Association Glâne Région – anciennement ABMG

Mme Sandrine Goumaz, conseillère communale, Vice-présidente du comité de direction de l'ABMG,

rappelle que, en 2019, les Assemblées communales avaient accepté les nouveaux statuts de l'ABMG. Depuis, le district de la Veveyse a décidé de se séparer du district de la Glâne, ainsi les mandats de la RGV ont été dissouts.

Les communes glânoises ont donc décidé de fonder la nouvelle Association Glâne Région AGR, qui prendra ses fonctions dès le 01.01.2023 et reprendra les mandats du tourisme, des curatelles, de la petite enfance, de la mobilité ainsi que de nouveaux domaines comme l'économie et le patrimoine.

Aujourd'hui, les nouveaux statuts doivent être validés par les Assemblées communales.

Les statuts complets ont été diffusés dans le bulletin et sur le site de la commune, ils ne sont pas lus. Mme Goumaz relève les points principaux tels, que la coordination des tâches, la clé de répartition financière, le développement des transports publics, la promotion économique et touristique, la promotion et le soutien financier des projets régionaux avec garde-fou.

Toutes les décisions doivent être validées par les 2/3 des suffrages.

Comité de direction : toutes les communes doivent être représentées.

Les Commissions : aménagement et infrastructures, curatelles, petite enfance, tourisme et patrimoine, mobilité, économie. Les tâches et compétences leur sont attribuées par le comité de direction.

Ces statuts ont été adoptés par l'Assemblée des délégués le 09.11.2022 puis par l'Etat et le service des communes.

M. Jaques Pittet demande ce qu'apporte cette association aux communes.

Mme Goumaz explique que c'est un grand bénéfice de temps et finances car, au lieu que chaque commune fasse le travail chacune pour soi, l'association gère ces domaines au niveau de la Glâne. Il y a aussi des mandats du canton délégués aux communes. Financièrement, il en coûtera fr. 8.- de plus par habitant car il y a de nouveaux projets à réaliser. En outre, certains domaines gérés jusqu'à présent en commun avec la Veveyse, seront gérés par l'AGR.

M. Sansonnens annonce que Châtonnaye sera bien représentée par lui-même au Comité de direction, Mme Goumaz à la petite enfance et aux curatelles, M. Rey à la mobilité et M. Bertone au tourisme et patrimoine.

Il n'y a plus de question. M. le Syndic procède au vote. **Les statuts de l'AGR – Association Glâne Région – anciennement ABMG sont approuvés à l'unanimité.**

5. Divers

Secours Sud fribourgeois

M. le Syndic donne quelques informations sur la nouvelle organisation qui réunit le service des ambulances et les pompiers. Les statuts ont été acceptés par la majorité des communes sauf quelques-unes.

Châtonnaye fait partie du bataillon, commandé par le Cdt Laurent Surchat, qui compte 3 compagnies (Gruyère, Glâne et Veveyse) et 14 bases de départ. La taxe d'exemption est fixée à fr. 150.- pour les personnes de 20 à 40 ans. Les frais sont mutualisés.

Notre CSPI est dissout au 01.01.2023. Beaucoup de matériel reste aux mains des communes ainsi que des locaux, comme à Torny.

C'est toujours les communes qui encaisseront les taxes et les reverseront au bataillon.

Séniors +

Mme Sandrine Goumaz donne les résultats du sondage qui a été adressé aux personnes de 60 ans et +. Actuellement, un groupe de travail (communes glânoises) réfléchit pour le maintien de la personne à domicile. Mme Goumaz remercie les 47% des sondés qui ont pris la peine de répondre à ce questionnaire et donne les résultats. Elle rappelle que le 9 février prochain, une rencontre entre les autorités et les séniors est organisée à Villarimboud et elle invite les personnes intéressées à s'inscrire.

Centre de santé – Billens

Mme Sandrine Goumaz explique qu'après des négociations ardues, le district a repris la partie HFR de Billens pour fr. 1.- symbolique et a créé un centre de santé pour les soins de proximité ; on peut y consulter des physiothérapeutes, ostéopathe, naturopathe, nutritionniste, psychologue, etc....

A terme, 48 lits seront ouverts pour l'accueil en EMS. A ce jour, 51 réfugiés sont accueillis au 2è étage et le 3è est occupé par des jeunes étrangers mineurs non accompagnés.

De 2024 à 2026, Billens accueillera les résidents de l'EMS de Sorens qui sera en travaux durant ces 2 ans.

Sondage fusion

M. le Syndic rappelle le vote favorable à une fusion entre Châtonnaye et Tomy. L'étude de fusion va démarrer en 2023 pour entrer en force, si la procédure aboutit, en 2026.

Champions suisses

M le Syndic annonce que notre commune compte deux champions de judo :

Malo Le Borgne, médaille d'or et champion Suisse en catégorie des moins de 21 ans.

Sakura Hirano, médaille d'argent et vice-championne Suisse, dans une autre catégorie.

Leur entraîneur est M. Hirano. Ils sont chaleureusement félicités.

Mme Le Borgne explique comment s'est passée cette journée, à Lausanne. C'est une belle récompense car Malo s'entraîne depuis l'âge de 11 ans. L'année prochaine il sera en élite.

Questions

M. Déneraud demande des nouvelles de la STEP interrégionale de Lucens.

M. Rey, membre du comité de l'EMB résume les dernières décisions : la mise à l'enquête du projet débutera au mois de janvier prochain. Durant l'année de circulation du dossier dans les services de l'Etat, le Comité travaillera sur les soumissions, puis les crédits seront votés. Les coûts ont pris l'ascenseur (estimation à 80 millions, pour la STEP et les infrastructures) et Cremo se retire du projet.

Les réseaux seront mis à l'enquête au printemps 2023. Selon les dernières informations, la STEP sera terminée en 2028 mais dès 2026 notre STEP pourra être raccordée.

Mme Wobmann demande à quoi sert le questionnaire joint à la facture d'eau.

M. Rey explique que, dans le nouveau règlement, la façon de calculer les taxes a été modifiée. Pour pouvoir calculer la taxe de base, la commune a besoin de connaître les UR unités de raccordement de chaque maison.

M. Déneraud demande pour quel ruisseau est prévu le budget « entretien des ruisseaux ».

M. Bertone : pour tous les ruisseaux de la commune situés en zone agricole.

M. Déneraud : et pour le bois déposé par la corporation ? Qui paie les dégâts ?

M. Bertone : ce problème sera discuté hors assemblée.

M. Michel Emmenegger demande si, pour les gens qui doivent aller au home, c'est mieux en Glâne ou pas.

Mme Goumaz explique que si un Glânois va dans un home hors district, cela coûtera plus cher aux communes que s'il choisit un home dans la Glâne.

La parole n'est plus demandée.

En guise de conclusion, M le Syndic remercie ses collègues et remercie pour la confiance. Il souhaite, au nom du Conseil communal et de tous les collaborateurs, ses meilleurs vœux pour l'année 2023.

L'assemblée se termine à 22h30.

* * * * *

COMPTES 2022

Les détails des comptes de résultats sont disponibles sur notre site www.chatonnaye.ch. Vous pouvez également les consulter directement au bureau communal.

		Comptes 2022		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	452'548.80	199'692.20	425'918.49	180'888.41
01	Législatif et exécutif	74'074.91		74'145.00	
011	Législatif	10'075.98		9'620.00	
012	Exécutif	63'998.93		64'525.00	
02	Service généraux	378'473.89	199'692.20	351'773.49	180'888.41
021	Administration des finances et des contributions	63'650.25	8'704.50	59'445.00	4'250.00
022	Services généraux, autres	135'569.60	23'060.60	116'171.00	11'570.00
029	Immeubles administratifs	179'254.04	167'927.10	176'157.49	165'068.41
1	Ordre et sécurité publics, défense	140'561.30	101'565.90	79'252.88	39'724.60
14	Questions juridiques	32'237.05	4'122.00	37'527.45	3'900.00
15	Service du feu	105'875.20	97'443.90	39'383.53	35'824.60
16	Défense	2'449.05		2'341.90	
1620	Protection civile	1'848.45		2'090.90	
1621	État-major communal de conduite	600.60		0.00	
1626	Organisation régionale de protection civile	0.00		251.00	
2	Formation	1'323'373.68	169'655.09	1'319'690.98	117'671.59
21	Scolarité obligatoire	1'199'241.68	169'655.09	1'189'002.88	117'671.59
211	École primaire I (école enfantine)	65'381.05		65'750.95	
212	École primaire II	324'022.30		331'302.55	
213	École du cycle d'orientation	376'211.25		395'608.00	
214	Ecole de musique	11'745.15		14'900.00	
217	Bâtiments scolaires	227'653.90	7'272.59	222'142.88	7'272.95

		Comptes 2022		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
218	Accueil extra-scolaire	147'215.13	162'382.50	112'298.50	110'399.00
2195	Transports scolaires	47'012.90		47'000.00	
22	Ecoles spécialisées	116'472.90		119'188.10	
23	Formation professionnelle initiale	7'659.10		11'500.00	
3	Culture, sport et loisirs	33'486.97	834.00	37'299.29	834.00
32	Culture, autres	10'531.50		11'062.00	
3210	Bibliothèque publique	3'476.00		3'500.00	
3229	Arts de la scène	1'890.50		1'362.00	
329	Culture, non mentionné ailleurs	5'165.00		6'200.00	
34	Sport et loisirs	22'955.47	834.00	26'237.29	834.00
341	Sport	22'219.57	834.00	25'387.29	834.00
342	Loisirs	735.960		850.00	
4	Santé	385'688.00	3'399.00	386'564.20	4'000.00
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	260'121.90		255'498.65	
411	Hôpitaux	3'123.40		3'565.00	
412	Établissement médico-sociaux	256'998.50		251'933.65	
42	Soins ambulatoires	120'438.25		125'065.55	
421	Soins ambulatoires	111'772.10		113'046.95	
422	Service de sauvetage	8'666.15		12'018.60	
43	Prévention	5'127.85	3'399.00	6'000.00	4'000.00
5	Prévoyance sociale	413'722.65	8'226.20	419'283.70	11'000.00
52	Invalidité	234'309.10		237'554.20	
53	Vieillesse et survivants	3'806.65	1'006.20	2'500.00	1'000.00
54	Famille et jeunesse	87'451.95	7'220.00	83'666.65	10'000.00
541	Allocations familiales	6'015.65		6'727.60	
543	Avance recouvrement pensions ali-	5'830.10		7'384.75	
545	Prestations aux familles	75'606.20	7'220.00	69'554.30	10'000.00
55	Chômage	14'722.00		14'600.00	
57	Aide sociale et domaine de l'asile	73'432.95		80'962.85	
572	Aide matérielle	19'724.85		27'694.20	
579	Assistance, non mentionnée ailleurs	53'708.10		53'268.65	

		Comptes 2022		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	Trafic et télécommunications	157'851.06	13'671.98	153'678.09	14'085.83
61	Circulation routière	106'718.06	13'671.98	102'454.09	14'085.83
615	Routes communales	106'718.06	13'671.98	102'454.09	14'085.83
62	Transports publics	51'133.00		51'224.00	
621	Infrastructures de transports publics	7'174.00		6'047.00	
622	Trafic régional et agglomération	43'959.00		45'177.00	
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	607'884.78	552'087.43	630'425.13	581'656.52
71	Approvisionnement en eau	117'227.54	117'227.54	103'925.59	103'925.59
7101	Approvisionnement communal en eau	117'227.54	117'227.54	103'925.59	103'925.59
72	Traitement des eaux usées	197'560.87	197'560.87	205'199.32	205'199.32
7201	Traitement communal des eaux usées	134'091.91	134'091.91	134'422.32	134'422.32
7206	STEP intercantonale	64'468.96	64'468.96	70'777.00	70'777.00
73	Gestion des déchets	222'180.11	211'185.31	259'839.29	246'870.90
7301	Gestion communale des déchets	70'505.35	59'510.55	78'205.79	65'237.40
7306	Déchetterie intercommunale	151'674.76	151'674.76	181'633.50	181'633.50
74	Aménagements	36'408.62	23'984.83	38'493.94	23'984.83
7410	Corrections de cours d'eau	36'408.62	23'984.83	38'493.94	23'984.83
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	2'331.20		2'170.00	
7690	Agenda 21	2'331.20		2'170.00	
771	Cimetières, crématoires	12'475.24	2'128.88	7'142.59	1'675.88
79	Aménagement du territoire	19'651.20		13'654.40	
7900	Aménagement du territoire	19'651.20		13'654.40	
8	Économie publique	15'874.90	2'688.00	15'704.90	349.00
81	Agriculture	1'238.00	238.00	1'300.00	300.00
82	Sylviculture	2'824.50	2'450.00	2'750.00	49.00
84	Tourisme	11'812.40		11'654.90	

		Comptes 2022		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	Finances et impôts	98'728.22	2'781'009.92	96'357.00	2'484'404.90
91	Impôts	6'141.55	2'249'301.81	2'700.00	2'033'009.00
9100	Impôts communaux ordinaires	6'141.55	1'890'269.01	2'700.00	1'774'009.00
9101	Impôts communaux spéciaux		359'032.80		259'000.00
93	Péréquation financière inter-communale		311'636.00		311'636.00
9300.462	Attribution de la péréquation		30'321.00		30'321.00
9300.462	Attribution de la péréquation		281'315.00		281'315.00
95	Part aux recettes sans affectation, autres	1'661.10	66'442.50	2'000.00	60'639.90
96	Administration de la fortune et de la dette	90'925.57	31'327.99	91'657.00	25'020.00
961	Intérêts	89'807.02	9'527.99	87'108.00	5'520.00
963	Immeubles du patrimoine financier	1'118.55	21'800.00	4'549.00	19'500.00
97	Redistributions		302.05		100.00
99	Postes non ventilables		121'999.57		54'000.00
Total		3'629'720.36	3'832'829.72	3'564'174.66	3'434'614.85
Excédent			203'109.36	129'559.81	

* * * * *

Les Uns'Contournables ont 20 ans !



Souper-spectacle les 17 et 18 novembre 2023 à la salle de Middes

INVESTISSEMENTS 2022

		Comptes 2022		Budget 2022	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration générale	12'719.20		12'000.00	
0290.5060.00	Achat équipement halle	12'719.20		12'000.00	
2	Formation	46'414.00		45'000.00	
2170.5040.00	Panneaux solaires Nucalis	46'414.00		45'000.00	
6	Trafic et télécommunications	10'425.35		10'000.00	
6105.5010.00	Eclairage publique (changement sodium)	10'425.35		10'000.00	
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire		500.00		
7201.6370.00	Taxes de raccordement au réseau		500.00		
9	Finances et impôts	500.00	69'558.55		
9990.5900.00	Report au bilan des produits d'investissements	500.00			
9990.6900.00	Report au bilan des charges d'investissements		69'558.55		
Total		70'058.55	70'058.55	67'000.00	
Excédent				67'000.00	

* * * * *

Contrôle des habitants

Statistiques 2022 :

- 86 arrivées
- 10 naissances
- 7 mariages
- 5 décès
- 87 départs



876 habitants au 31.12.2022

BILAN 2022

		Actifs	Passifs
1	Actifs	11'154'147.75	
10	Patrimoine financier	2'923'302.22	
100	Disponibilités et placements à court terme	1'078'903.45	
1000	Caisse	406.80	
1001	Poste	550'253.43	
1002	Banques	528'243.22	
101	Créances	1'296'281.07	
1010	Créances résultant de livraisons de prestations		
1011	Comptes courants avec tiers	331'586.19	
1012	Créances fiscales	704'674.30	
104	Actifs de régulation	87'778.90	
1041	Charges de biens, services et autres	55'828.90	
1042	Impôts (nature 40)	31'950.00	
108	Immobilisations corporelles PF	460'338.80	
14	Patrimoine administratif	8'230'845.53	
140	Immobilisation corporelles PA	8'178'725.73	
1400	Terrains PA	113'372.00	
1401	Routes et voies de communications PA	805'195.53	
1402	Aménagement des cours d'eau PA	385'580.40	
1403	Autres ouvrages de génie civil PA	1'423.961.33	
1404	Bâtiments PA	5'323'957.28	
1404.00	<i>Auberge Croix-Blanche</i>	464'319.35	
1404.01	<i>Halle</i>	318'974.46	
1404.02	<i>Buvette FC</i>	678'840.26	
1404.03	<i>Ecole des filles</i>	57'528.75	
1404.04	<i>Cabane forestière</i>	91'025.80	
1404.05	<i>Stand de tir et installations</i>	722'030.60	
1404.06	<i>Ecole des garçons</i>	82'314.41	
1404.07	<i>Ecole Nucalis</i>	4'6396'395.77	
1404.08	<i>Cimetière/columbarium</i>	100'719.70	
1404.09	<i>Terrain de sport</i>	47'084.75	
1404.10	<i>Abris PC</i>	49'600.00	
1404.99	<i>Amortissements cumulés sur bâtiments PA</i>	1'927'876.57-	
1406	Biens meubles PA	126'659.19	
142	Immobilisations incorporelles PA	32'159.80	
145	Participations, capital social PA	19'960.00	

BILAN 2022

		Actifs	Passifs
2	Passif		10'951.038.39
20	Capitaux de tiers		6'911'676.21
200	Engagements courants		122'376.30
2000.000	Créanciers		110'406.30
2006	Dépôts et cautions		11'970.00
204	Passifs de régularisation		84'328.63
2040	Charges du personnel (nature 30)		2'540.00
2041	Charges de biens, services et autres charges		81'788.63
206	Engagements financiers à long terme		6'601'839.73
2064	Emprunt		5'455'070.00
20640.00	<i>Emprunt Croix-Blanche</i>		408'800.00
20640.01	<i>Emprunt Postfinance Nucalis</i>		3'060'000.00
20640.02	<i>Emprunt BCF Nucalis</i>		650'000.00
20640.03	<i>Emprunt BCF Stand de tir</i>		413'270.00
20640.04	<i>Emprunt CS route</i>		455'000.00
20640.05	<i>Emprunt BCF gendarmerie</i>		468'000.00
2068	Subventions d'investissements inscrites au passif		1'146'769.73
208	Provisions à long terme		103'131.55
29	Capital propre		4'039'362.18
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre		1'401'247.98
295	Réserve liée au retraitement (introduction		1'264'699.35
299	Excédent ou découvert du bilan		1'373'414.85
2999	Résultat cumulés des années précédentes		1'373'414.85
	Total	11'154'147.75	10'951'038.39
	Excédent	203'109.36	

ACTIVITES DU CONSEIL COMMUNAL

de novembre 2022 à mars 2023

NOVEMBRE

Participation à l'assemblée du Bicubic, de l'AFFG, l'ABMG, la RGV, l'ACF, l'Entente Sociale Intercommunale, la corporation Glâne-Farzin, le Secours Sud Fribourgeois ainsi qu'à l'Assemblée cantonale de la FFG.

Création d'un groupe de travail « Avenir Centre Village ».

DECEMBRE

Désignation d'un PRU (point de rencontre Urgence).

Remise des cadeaux aux aînés.

JANVIER - FEVRIER

Participation à l'assemblée constitutive de l'AGR.

Participation à l'inauguration du Centre de santé à Billens et à l'élaboration du Plan directeur régional (Glâne).

Organisation du souper de la commune à l'Auberge communale de la Croix-Blanche.

Organisation d'une table ronde avec les séniors.

Réception des travaux de réfections de la buvette du FC Châtonnaye-Middes.

Prise d'acte de la démission de Mme Marie-Claude Seydoux du poste de secrétaire communale et mise au concours du poste.

Réception du rapport de PolProx qui fait part des infractions et autres interventions survenues en 2022.

MARS

Participation à l'assemblée de l'ArroBroye, de Cococinel, du Service de la Petite Enfance, de l'EMB, du Cercle scolaire et du SECADA.

Validation des comptes 2022.

Participation à la visite de l'église de Châtonnaye organisée par l'Office du tourisme.

PERMIS DE CONSTRUIRE DELIVRE PAR LE CANTON

21.03.

Permis délivré à la Société de fromagerie de Châtonnaye, Sédeilles, Rossens, pour la modification en façades, la transformation de l'appartement et l'agrandissement des combles, sur l'art. 158.



Le point de rencontre d'urgence (PRU) de la commune de CHATONNAYE – votre point de contact en cas d'événement majeur – message.

Qu'est-ce qu'un « PRU » ?

Un point de rencontre d'urgence permet de garantir un emplacement déterminé sur lequel les autorités et la population peuvent se retrouver en cas de besoin. En particulier en cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie, la population peut se rendre sur place afin d'y être assistée.

A quoi bon ?

En cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie, la population peut y obtenir toutes les informations nécessaires à temps et trouver l'assistance le cas échéant. Par le biais de radios POLY-COM, le PRU assure une communication rapide et directe avec les feux bleus et l'organe cantonal de conduite.

Selon l'événement, la population peut y trouver de l'eau, de la nourriture, des médicaments, des premiers soins ou d'autres moyens pour couvrir les besoins fondamentaux. Le PRU peut également servir comme premier élément d'un processus d'évacuation, p.ex. vers un hébergement d'urgence.

Comment trouver le PRU ?

Le PRU de la commune **Châtonnaye** se trouve à l'administration communale – Halle polyvalente. En cas d'événement, le PRU est signalé par un panneau et/ou une oriflamme.

Les autres PRU du canton seront (prochainement) publiés sur le site internet www.pointrencontreurgence.ch et dans le Géoportail du canton.

Quand sera-t-il activé ?

Lors d'événements de grande ampleur, la mise en service des points de rencontre d'urgence est décidée par le canton. En cas d'événements d'ampleur plus réduite, la commune respectivement son état-major de crise décide de l'activation.

Le PRU sera activé notamment en cas de blackout, de délestage cyclique dans le cadre d'une pénurie d'électricité, de pannes de réseaux ou d'événements nécessitant une évacuation (p.ex. alarme-eau, inondation, éboulement).

Quelles mesures de précautions peut prendre la population ?

Les provisions domestiques éviteront bien des mauvaises surprises. Elles garantiront moins de stress et surtout pas de panique. Chacun de nous a donc intérêt à se préparer à une certaine autarcie pour surmonter un cap difficile.

Il faut avoir des aliments stockables pour une bonne semaine et 9 litres d'eau par personne.

Il faut aussi avoir à portée de main des objets utiles lors d'une panne de courant : radio à piles, lampe de poche, quelques piles de réserve, bougies, allumettes ou briquet. Il est également recommandé de garder chez soi une réserve minimale d'argent liquide en petites coupures. L'hygiène et la santé viennent compléter la liste : savon, papier WC, pharmacie de secours (pansements, thermomètre, analgésiques) et médicaments personnels.

Vous trouverez plus d'informations au sujet des provisions domestiques sur <https://www.bwl.admin.ch/bwl/fr/home/themen/notvorrat.html>.

Encore des questions ?

Elles peuvent être posées en tout temps à viequotidienne@fr.ch



Adresse :
Commune de Villaz
Route de la Gare 14
1690 Villaz-st-Pierre

Information sur la qualité de l'eau potable dans le réseau

Conformément à l'article 5 de l'ordonnance du DFI du 16 décembre 2016 sur l'eau potable, toute personne exploitant des infrastructures d'eau potable pour la redistribution est tenue d'informer les consommateurs, au moins une fois dans l'année et de manière exhaustive, concernant la qualité de l'eau potable. L'information ci-dessous concerne l'eau distribuée par le réseau du Groupement d'adduction d'eau de la Glâne Nord (GAGN), durant la période du 01.01.2022. au 31.12.2022

Qualité microbiologique et chimique :

38 échantillons ont été prélevés dans le réseau de distribution à divers moments de l'année et à divers endroits alimentés par le Groupement. Toutes les analyses répondaient aux exigences légales de point de vue chimique et microbiologique.

Les résultats des analyses peuvent être consultés sur demande dans les administrations communales.

Dureté totale de l'eau :

La dureté totale de l'eau varie de 28.5 à 33 °F (degrés français) pour l'eau provenant des sources et des puits. En fonction du mélange des eaux de sources et des réseaux tiers (Romont, Montagny), ainsi que selon la période de l'année, la dureté totale dans le réseau varie de 31 à 33°F (degrés français).

Teneur en nitrate :

La teneur en nitrate varie entre 6 et 38 mg/l pour l'eau provenant des sources et des puits. En fonction du mélange des eaux de sources et des réseaux tiers (Romont, Montagny), ainsi que selon la période de l'année, la teneur en nitrate dans le réseau varie entre 24 et 31 mg/l. La tolérance légale est de 40 mg/l.

Provenance de l'eau :

L'approvisionnement en eau se fait par plusieurs captages (*La Côte* à Lussy, *Macconnens* et *Bolossa* à Villarimboud, *Rialet* et *Les Noutes* à Middel et *Praly* à Grandsivaz/Corserey), ainsi que par les puits *Au Bois* et *En Cudré* (Villaz-St-Pierre) et *Grand-Marais* (Torny-le-Grand).

Le Groupement bénéficie également de liaisons avec les réseaux d'eau potable de Romont et de Montagny via des chambres de raccordement.

Traitement:

Les captages *La Côte*, *Macconnens*, *Rialet* et *Les Noutes*, et *Bolossa* disposent chacun d'une installation de traitement UV. L'eau des captages *Praly* n'est pas traitée, tout comme l'eau des puits *Au Bois* et *En Cudré*. L'eau en provenance de Romont est aussi traitée par ultraviolet au sein de son réseau. L'eau des ressources de Montagny n'est en revanche pas traitée.

Adresse pour renseignements complémentaires :

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de l'Administration communale en charge de la distribution d'eau potable.



Régionalisation de l'épuration des eaux **Moyenne Broye**

Lettre d'information EMB no. 1
Avril 2023

Où en est le projet ?

Depuis la séance constitutive de l'association « Epuration Moyenne Broye » (EMB) en juin 2021, le projet a grandement avancé, ceci sur plusieurs fronts :

- Etudes de détail de la nouvelle **STEP** à Lucens. Une étude complémentaire a été nécessaire à la suite du retrait de Cremo, qui a rendu nécessaire un redimensionnement des installations ;
- Etude de détail des **raccordements** et des **stations de pompage**, respectivement des transformations et déconstructions des actuelles STEP à raccorder ;
- Elaboration d'un plan régional d'évacuation des eaux (**PGEEr**) ;
- Préparation et conduite des **procédures d'autorisation** pour la STEP (y compris procédure CFF en lien avec les voies de chemin de fer et procédures pour le déplacement d'un pylône de ligne électrique). **Aucune opposition n'est à déplorer** ;
- Elaboration de détail de la future **clé de répartition** et du règlement y relatif ;
- Discussion des **subventions** cantonales et fédérales avec les services concernés.



Photomontage de la future STEP de Lucens (© Groupement GEMB)

Quelles sont les prochaines étapes ?

La planification actuelle vise à démarrer les premiers travaux préparatoires à la STEP de Lucens en fin d'année 2023. Le chantier, qui se déroule par étapes pour pouvoir maintenir en tout temps le traitement des eaux usées, se poursuivra jusqu'à début 2028.

Les principales étapes de réalisation sont les suivantes :

- Automne 2023 : présentation d'un crédit de réalisation au conseil intercommunal

Ensuite, sous réserve d'acceptation des crédits :

- Dès fin 2023 : Travaux préparatoires à la STEP de Lucens, suivis de la construction du nouveau traitement biologique, des nouveaux ouvrages de prétraitement ainsi que des installations nécessaires au traitement des boues. La mise en service de ces installations est prévue pour fin 2026.
- Raccordement des STEP, mise en service des nouveaux raccordements et des stations de pompage. Déconstruction des ouvrages des actuelles STEP qui ne sont plus nécessaires. Cette étape permettra de dissoudre les actuelles associations et ententes, comme le prévoient les statuts d'EMB
- Construction du traitement des micropolluants et du bâtiment de service
- Mise en service finale de la STEP

Le planning ci-dessous illustre le déroulement prévu:



Comment seront répartis les coûts entre les communes ?

Le projet engendre de très importants investissements, nécessaires pour assurer la protection des eaux pour les prochaines décennies. Dans ses statuts, EMB s'est donné un plafond d'investissement de 90 millions de francs. Les communes n'auront pas d'investissements à faire. Elles participeront en revanche annuellement aux coûts de l'association, qui sont répartis sur la base d'une **clé de répartition**.

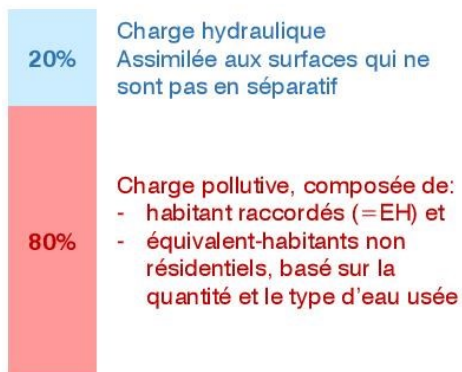


Chaque commune intègre ensuite ce coût dans ses comptes communaux et facture des taxes à ses citoyens, selon le règlement communal en vigueur.

Les prévisions actuelles font état d'un coût de **140 francs par équivalent-habitant et par an**. Conformément aux statuts, les détails de la clé de répartition feront l'objet d'un **règlement**, qui sera soumis à l'approbation du Conseil intercommunal en octobre 2023.

Le modèle de clé de répartition, qui doit être conforme au principe de causalité (ou « pollueur-payeur ») prévoit de prendre en compte les paramètres suivants :

Charge polluive : elle se basera d'une part sur les habitants raccordés et d'autre part, pour les producteurs d'eau usée non résidentiels (entreprises, activités, etc.), sur des équivalent-habitants. Ces derniers sont calculés d'après les quantités d'eau usées produites. Pour les industries, un facteur de pollution peut être pris en compte si nécessaire. EMB procédera au cours de prochains mois à un inventaire des entreprises susceptibles de produire des eaux usées particulièrement chargées en pollution.



Charge hydraulique : pour tenir compte de l'hydraulique, il est prévu de comptabiliser les surfaces de parcelle raccordées qui ne sont pas en séparatif.

Ce modèle doit inciter les communes à :

- contrôler systématiquement l'état du réseau ainsi que le degré de séparation au niveau des parcelles ;
- Procéder aux travaux de mise en séparatif nécessaire sur le réseau communal ;
- Inciter les propriétaires privés à mettre en conformité leur bien-fonds.

Le projet régional d'épuration des eaux

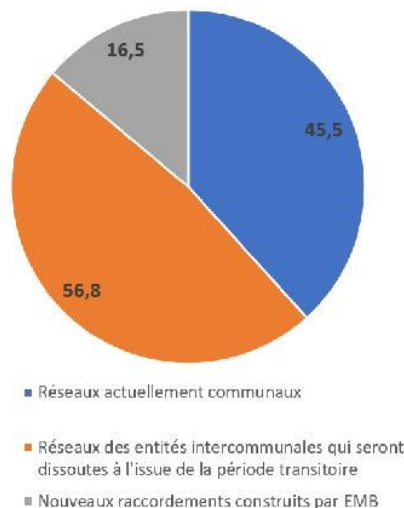
Le projet régional fédère **28 communes** vaudoises et fribourgeoises entre Montpreveyres et Granges-sous-Trey et vise à regrouper **6 stations d'épuration** (STEP) en une seule. Ce regroupement permettra de :

- remplacer des **installations en fin de durée de vie** technique et ne répondant pas toujours aux exigences actuelles de protection des eaux,
- traiter les **micropolluants** pour toute la région,
- améliorer significativement la **qualité des eaux** de la Broye,
- bénéficier de **subventions** cantonales et fédérales,
- mutualiser les coûts et bénéficier d'un certain **effet d'échelle**.

Une nouvelle station d'épuration moderne et performante sera construite sur le site de l'actuelle STEP de Lucens. Les 5 autres STEP (Châtonnaye, Trey, Granges, Hermenches et Combremont) seront démantelées et raccordées à la STEP régionale, via des réseaux en partie existants et en partie à construire.

Dans le cadre du « plan régional d'évacuation des eaux » (PGEEr), un inventaire précis du futur réseau régional a pu être établi. Conformément aux statuts d'EMB, tous les réseaux existants déjà intercommunaux (associations, ententes) ainsi que les tronçons communaux utilisés par deux communes ou davantage, seront gérés par EMB. S'ajoutent à ce réseau existant environ 16 kilomètres de nouveaux raccordements à construire.

En tout, EMB gèrera dès 2026 un réseau de canalisations de quelque 119 kilomètres.



* * * * *

Bibliothèque « Aux 1001 livres »

Route de Romont 4, Châtonnaye

La bibliothèque est ouverte à toute la population des communes de Châtonnaye, Torny et environs, adultes et enfants.

Horaires

Mardi: 18h00 – 19h30

Mercredi: 13h00 – 14h00

Samedi: 09h30 – 11h00

Horaire spécial lors des vacances scolaires à consulter sur la porte d'entrée et sur les sites internet des communes

Prix abonnement :

Enfant	Fr. 5.-
Etudiant/e – Apprenti/e	Fr. 5.-
Adulte	Fr. 15.-

L'abonnement est valable un an. Vous pouvez emprunter 5 livres durant un mois.



Au plaisir de vous rencontrer !



Quoi ? 🎤 Un chœur d'enfants, 🎤 de jeunes

Qui ? 😊 Les enfants, les jeunes dès la 2H

Où ? 📍 A la nouvelle école de Châtonnaye, salle j

Quand ? 🎵 Tous les mardis, 📅 dès le 6 septembre 2022

🕒 De la 2H à la 6H, 🕒 de 16h30 à 17h30

👍 Dès la 7H, 🕒 de 16h45 à 17h45

Avec qui ? 🕸 Marchon Jean-Marie

Combien ? 💰 Gratuit / 🤑 Prévoir une petite vente durant l'année

Renseignements ? 📞 079 546 83 74 ou 📧 jamm@bluewin.ch

Prestations : 07.06, 19h30 Eglise de Torny-le-Petit

10.06, Festival Juvelania Fribourg

Marchon Jean-Marie 079 546 83 74 jamm@bluewin.ch CH76 0900 0000 1747 1537 2



Accueille les enfants de 2 ans au 1 août et jusqu'à l'entrée à l'école enfantine.

Pour tout renseignement :
Patricia Mauron (éducatrice responsable)
079 388 61 38
patou2@bluewin.ch

QUELQUES RETOURS DE PARENTS

- « Cococinel, la Maternelle qui donne des ailes »
- « Cococinel, le cocon éducatif »
- « Cococinel, la maternelle qui permet à la chenille de devenir papillon »
- « Cococinel, un petit pont coloré entre le cocon familial rassurant et l'école enfantine »

La Maternelle « Cococinel » propose des activités dans différents domaines importants pour le développement harmonieux de l'enfant

Quand la Maternelle accueille un enfant, elle accueille également les parents

La maternelle « Cococinel » est une structure de qualité, agréée par le SEJ (Service de l'Enfance et de la Jeunesse) et membre de l'AFEM (Association Fribourgeoise des Educatrices en Maternelle)

Site de Cococinel pour plus de renseignements
www.maternellecococinel.ch



Association de l'Ecole
Maternelle « Cococinel »
1553 Châtonnaye

CH28 0900 0000 1701 8507 5





La Société de gym de Châtonnaye

La société de gym a fêté son 40^e anniversaire le 11 février dernier lors d'un souper-spectacle. **Un grand merci à tous ceux qui ont participé et soutenu notre société !**

Lundi	Gym Jeunesse (1H à 3H)	16h15 – 17h30
	Agrès * C2 à C4	17h35 – 19h05
	Fitness (dès 15 ans)	19h10 – 20h10
Mardi	Street Dance "Break Dance" pour tous (dès la 5H et +++)	18h15 – 19h15
Mercredi	Gym douce (adultes et séniors)	14h00 – 15h00
Jeudi	Pilate (dès 15 ans)	20h15 – 21h15
Vendredi	Agrès* C3 - C4	17h25 – 19h15
Samedi	Agrès* C1 - C2	08h45 – 10h15

Déconnecte et viens bouger avec nous !

*cours sur inscription uniquement : agres.chatonnaye@gmail.com

Les cours sont sous réserve de modification pour la saison 2023-2024. Plus d'infos sur notre site. Tous nos cours sont mixtes !

Si tu aimes de nouveaux défis, viens compléter notre équipe de moniteurs ou celle du comité !

Nous cherchons **pour la rentrée gymnique 2023-2024**

- un(e) moniteur(trice) pour le groupe *Gym jeunesse*
- un(e) moniteur(trice) pour un groupe *Parents-enfants* (groupe actuellement fermé)
- 1-2 personnes supplémentaires pour renforcer notre comité

INFOS

Contact : Marie-Noëlle Bugnon

Tél. : 079 874 43 06

Email : presidence@gymchatonnaye.ch

Site : www.gymchatonnaye.ch





Fanfare l'Echo des Roches 🎵

www.fanfare-chatonnaye.ch

🎵 nos prochains concerts et Fêtes dans nos villages :

- 4 juin 2023, concert au Tir en Campagne à Middel
- 10 juin 2023, concert de l'Ensemble des Jeunes
- 1^{er} août 2023, Fête nationale à Châtonnaye
- 7 octobre 2023, Marché villageois & Soirée festive



Apprendre à jouer !

Notre Ecole de musique donne des cours :

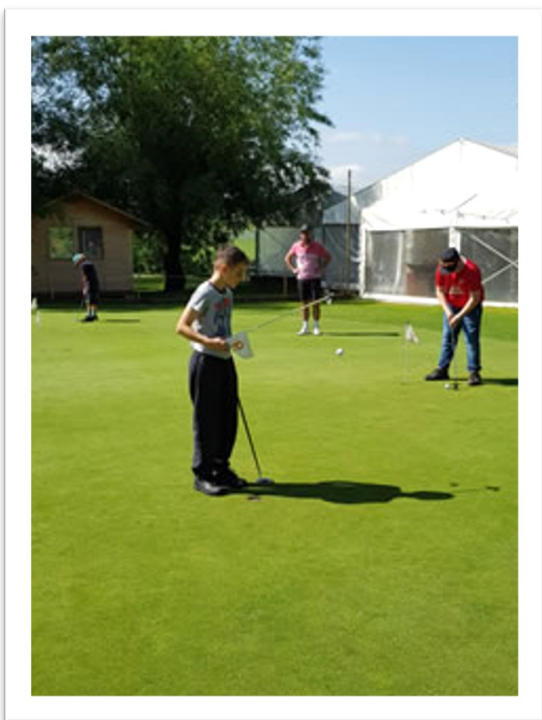
- éveil musical, dès l'âge de 4 ans
- instrument, enfant dès 7 ans

* Contact : David Portmann, 079 912 72 41

✉ info@fanfare-chatonnaye.ch



ACTIVITES FRI-TIME



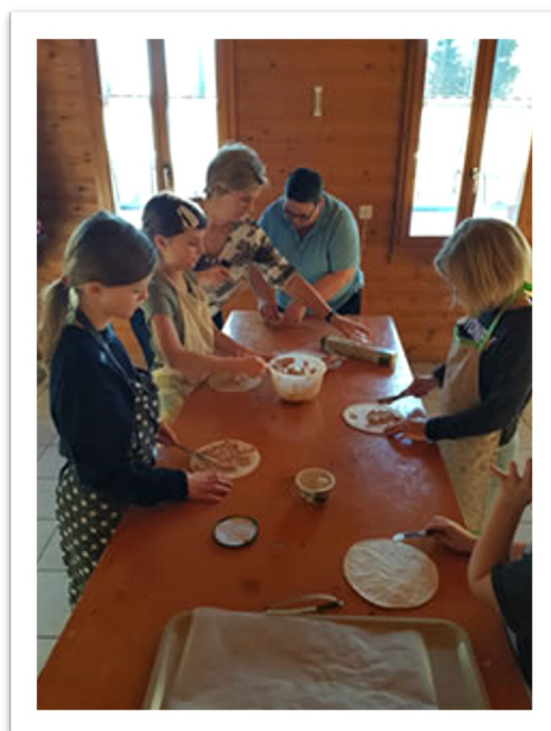
Initiation au golf



Premiers secours



Atelier de poterie



Atelier de cuisine

Félicitations à nos champions



Sakura Hirano
vice-championne Suisse de judo de sa catégorie



Malo Le Borgne
champion Suisse de judo de sa catégorie



Audrey Goumaz,
vice-championne Suisse junior d'alto

Birdlife Suisse a élu la
rousserolle verderolle

oiseau de l'année 2023.

Présente dans la Glâne, elle n'a pas encore été enregistrée au contrôle des habitants de notre commune et pourtant... elle se trouverait certainement très bien à Châtonnaye !



Comme les chanteurs de notre chœur St. Anne, elle est une virtuose. La rousserolle verderolle est un passereau discret mais qui ne passe pas inaperçu grâce à son chant. Elle sait imiter plus de 200 espèces différentes, non seulement de notre pays mais aussi celles rencontrées pendant l'hiver au sud-est de l'Afrique. Rivalisant avec notre fanfare l'Echo des Roches, elle sait au crépuscule et la nuit donner des concerts époustouffants.



Lors de votre prochaine promenade, prêtez l'oreille et ouvrez l'œil ! elle se déplace dans la végétation dense, souvent le long des fossés et zones humides. Comme beaucoup de ces congénères, elle préfère les haies qui lui offrent un meilleur refuge que les enrochements et les barrières synthétiques de certains de nos jardins.

Souhaitons-lui la bienvenue dans notre village !